



N°2024-02-14

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 044-214400129-20240223-2024_02_14-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2024
CONVOCAISON DU 7 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	14
- Représentés	5
- Absents et excusés :	4
- Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Eric SCHMITLIN, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIÉ, Catherine LEROY, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Antoine CHIFFOLEAU, Eloïse BOUTIN.

Étaient représentés :

Roland BATAILLE donne pouvoir à Reynald EPIE, Mylène FAJFER donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Alain GUILLON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Claude TILLY donne pouvoir à Pascale BARDOU, Jean-Yves LAIGLE donne pouvoir à Gilles LAURENT.

Étaient absents et excusés : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Dominique DUPAU.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : RETROCESSION DES ESPACES A VOCATION PUBLIQUE DE L'ESPACE SANTE

VU la délibération du 27 janvier 2023 relative au déclassement par anticipation et à la cession de la partie Sud du parking Wilson,

VU les dispositions de la promesse de vente entre la société Lexham et la commune, signée le 22 mars 2023 et de son avenant 1 signé le 15 décembre 2023,

Le rapporteur expose les éléments suivants :

La société Lexham dispose d'un permis de construire pour la réalisation d'un espace de santé situé sur la partie Sud du parking Wilson. Parmi les travaux d'aménagement extérieurs du projet, une liaison piétonne est prévue entre le Nord du parking Wilson et la rue Alsace Lorraine. Il s'agit d'un cheminement stabilisé traversant un espace vert engazonné et planté d'arbres. Conformément aux dispositions de la promesse de vente liant la société Lexham et la commune, cet espace d'usage public à vocation à être rétrocédé à la commune à l'issue des travaux.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer afin d'autoriser le Maire à signer la convention de rétrocession correspondante.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 13 février 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées et par 19 voix pour,

- APPROUVE les dispositions de la convention de rétrocession des espaces à vocation publique du projet d'espace santé,

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

N°2024-02-14

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 044-214400129-20240223-2024_02_14-DE



- AUTORISE le Maire à signer la convention de rétrocession, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme, la Bernerie-en-Retz,
Le 23 février 2024,

Le Maire,
Jacques PRIEUR

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LA BERNERIE-EN-RETZ' around the top edge and '(Loire-Atl)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr